

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2025

Décision du 13 février 2025

02.2025-12	EQUIPEMENTS AQUATIQUES Marché sans publicité et sans mise en concurrence préalable « achat de bonnets de bain imprimés dans le cadre de la campagne de sensibilisation 2025 »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société LPC, La Piscine Collective, sise 43 rue des taillandiers – 72 800 LE LUDE dispose des compétences requises pour assurer la fourniture de bonnets de bain imprimés,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société LPC, La Piscine Collective, sise 43 rue des taillandiers – 72 800 LE LUDE pour la fourniture de bonnets de bain imprimés, dans le cadre de la campagne de sensibilisation 2025 sur l'hygiène et les bonnes pratiques dans les piscines Aqua'val Sèvre à Clisson et Aqua'val Maine à Aigrefeuille sur Maine, pour un montant de 12 033,35 € HT soit 14 439,95 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »